

Inégalités sociales, pauvreté et développement durable. Nouveaux enjeux autour des modèles de connaissances qui sous tendent l'action politique

Catherine Laurent¹

Résumé

Pour aborder les politiques de lutte contre la pauvreté dans la perspective intégrée que suggère la problématique du développement durable, il faudrait pouvoir s'appuyer sur un ensemble précis de connaissances permettant de décrire les inégalités sociales et les interactions spécifiques qui lient divers groupes sociaux aux composantes de l'environnement, dans l'espace et dans le temps. Dispose-t-on de telles connaissances pour mener à bien ce projet ? Sait-on les produire ? Les actualiser ? Des observations convergentes montrent que peu de connaissances validées sont disponibles sur les interactions concernées. De plus, les connaissances qui existent sont très difficilement accessibles et souvent peu utilisables pour la pratique. Les décideurs politiques qui jugent nécessaire de s'appuyer sur des connaissances validées sont donc confrontés à des difficultés importantes. Diverses voies sont empruntées pour tenter de dépasser cette situation et pour relier production de connaissances et décision politique. A partir d'observation, d'entretiens et d'investigations bibliographiques, il est possible de distinguer quatre grands idéaux types de la façon de concevoir ces relations : expertise, « evidence based decision », approches normatives et approches participatives reposant sur le co-production de connaissances. Chacun d'entre eux correspond à une façon particulière d'aborder les relations connaissances scientifiques – décision publique, et renvoie à des ensembles de travaux spécifiques. Chacune de ces approches entretient des relations particulières à l'empirie dont les enjeux sont discutés.

¹ *INRA-SAD
16 rue Claude Bernard
75231 Paris cedex 5
France*

Introduction

La simple mise côte à côte de ces trois notions « Inégalités sociales », « pauvreté » et « développement durable » soulève bien des questions, tant chacune d'entre elle est l'objet de débats complexes qui ne se rejoignent que partiellement.

Du point de vue de l'économie politique, la conjonction de ces trois expressions suggère une problématique assez familière : analyser les inégalités sociales pour mieux comprendre les causes de la pauvreté et améliorer la situation dans une perspective de développement durable. Problématique « familière » car l'émergence de la notion de développement durable (Commission Brundtland 1988) s'inscrit dans une histoire de la pensée du développement économique et social qui, depuis les années 1950 articule ces différentes dimensions, notamment dans les pays du Sud. De nombreux travaux ont ainsi décrit des situations où s'enclenchent des cercles vicieux entre raréfaction des ressources librement accessibles pour tous, pauvreté accrue d'une fraction notable de la population et destruction de ressources naturelles. Ces constats ont rejoint, et alimenté, un ensemble de travaux sur l'éco-développement qui mettaient aussi en évidence l'exigence de solidarité avec les générations futures et la nécessité d'une planification concertée du développement à l'échelle internationale.

Mais pour aborder la pauvreté et les politiques de lutte contre la pauvreté dans cette perspective intégrée, il faut pouvoir s'appuyer sur un ensemble précis de connaissances permettant de décrire les inégalités sociales, leurs modes de constitution, et les relations spécifiques qui lient divers groupes sociaux aux composantes de l'environnement, dans l'espace et dans le temps. Dispose-t-on de telles connaissances pour mener à bien ce projet ? Sait-on les produire ? Les actualiser ?

Il semblerait que oui puisque, à quelques exceptions près², ces questions font l'objet d'assez peu de débats. Pourtant le déficit de connaissances sur les transformations structurelles des économies des pays du Sud mis en exergue à la fin des années 90 par la Banque mondiale (1999) ne s'est pas réduit, au contraire. La volonté de replacer les politiques de développement dans une perspective de « durabilité » au sens large a rendu la situation encore plus critique. Ainsi l'écart tend-il à se creuser entre le monde de la production de connaissances rationnelles et celui de l'action publique et ce encore plus au Sud qu'au Nord. Diverses tentatives sont faites pour tenter de réduire cette distance. Elles méritent d'être examinées avec soin pour en éclairer les enjeux sociaux et politiques.

Pour contribuer à cette analyse, je traiterai successivement de trois points, à partir de quelques exemples. Nous reviendrons d'abord (1^{ère} section) rapidement sur les grandes façons d'aborder la relation entre pauvreté et inégalités sociales pour préciser en quoi les exigences du développement durable impliquent de modifier les représentations de l'une et de l'autre. Nous verrons (2^{ème} section) comment ces exigences induisent une évolution des formes de production de connaissances sur lesquels peut s'appuyer l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Nous verrons aussi que cette évolution peut elle-même être constitutive de nouvelles configurations des formes d'inégalité sociale et d'exclusion³.

2 Voir par exemple la revue de la littérature sur ce thème par Hovland (2003),

3 Cette présentation s'appuie en partie sur des réflexions en cours dans le programme de recherche ANR « EBP-BIOSOC Agriculture et développement durable dans les problématiques

1. Inégalités, lutte contre la pauvreté et développement durable : une liaison problématique et nécessaire

Inégalités sociales, pauvreté et développement durable peuvent être abordés de diverses façons. Lorsque ces questions sont traitées indépendamment l'une de l'autre, il est inutile de chercher à construire des données informant leurs interactions. Cependant, du point de vue des politiques, cette déconnexion trouve ses limites avec la montée des conflits sociaux autour de l'usage des ressources naturelles.

1.1. Pauvreté et inégalité sociale : la recomposition des rapports sociaux d'activité

La question de la pauvreté a fait l'objet d'intenses débats en sciences sociales. Je me contenterai ici de revenir sur une idée : celle de l'hétérogénéité des représentations qui sont utilisées pour fonder les politiques de lutte contre la pauvreté. Toutes en effet ne sont pas également exigeantes quant aux données qu'elles requièrent pour être actualisées.

Parmi les axes qui structurent l'espace de ces représentations, mentionnons en deux sur lesquels nous reviendrons plus loin :

- la pauvreté comme phénomène absolu ou relatif : la pauvreté mesurée dans l'absolu (par exemple mesurée par un seuil de revenu) *versus* la pauvreté considérée comme un phénomène relatif (par exemple mesurée par le décile des plus bas revenus d'une population),
- la pauvreté comme phénomène objectif ou subjectif : la mesure de la pauvreté pouvant résulter de l'accord entre différents observateurs (seuil de revenu, accès à certaines ressources) *versus* la pauvreté comme phénomène subjectif devant toujours être référée à ce que les individus énoncent comme fondant le sentiment de pauvreté et d'exclusion (Nussbaum, Sen 1993).

Selon les options retenues, on peut considérer qu'une situation de pauvreté peut être abordée en soi ou, au contraire, qu'elle s'inscrit dans un système d'interactions dans lequel elle doit être absolument située. C'est seulement dans ce dernier cas que la question des inégalités devient centrale.

Réduction de la pauvreté et réduction des inégalités sont donc deux phénomènes distincts et deux objectifs qui peuvent être dissociés dans les politiques. Jusqu'au milieu des années soixante-dix la conception des politiques économiques pouvait s'appuyer sur un grand nombre de travaux se référant à des théories de la justice sociale –notamment d'inspiration marxiste–, mettant en avant un objectif d'égalité d'accès aux ressources. En revanche, désormais un très grand nombre de travaux se réfèrent à des principes de justice sociale dérivés de la théorie de la justice de Rawls, qui peuvent être utilisés pour légitimer les effets anti-cohésifs de certaines politiques en s'appuyant sur l'idée que « *Tous les biens sociaux premiers, -la liberté et les opportunités, le revenu et la richesse, et les bases sociales du respect de soi -doivent être distribués de façon égalitaire, sauf si une inégale distribution de l'ensemble de ces biens ou de l'un d'entre eux bénéficie aux plus défavorisés* » (Rawls 1971, p.303). Dès lors l'accroissement des inégalités économiques est jugé acceptable si (i) il est posé comme nécessaire à la croissance générale et (ii) que cette croissance doit permettre

d'Evidence Based Policies » (Laurent Dir. 2006) qui associe équipes françaises, brésiliennes et sud-africaines.

d'améliorer le revenu des plus pauvres⁴.

Les conceptions de la lutte contre la pauvreté peuvent donc s'inscrire dans des perspectives distinctes. Un exemple récent de ces différences est offert par la mise en regard (i) d'une part de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies concernant *les objectifs de développement du millénaire* (ONU 2000) qui s'inscrit plutôt dans le registre de la déconnexion entre réduction de la pauvreté et réduction des inégalités et, d'autre part, (ii) les déclarations de l'Union européenne qui mettent en avant la nécessité que l'ensemble des politiques européennes soit source de plus de cohésion (CE 1996), notion qui se réfère explicitement à la question des inégalités.

- Concernant *les objectifs de développement du millénaire*, la déclaration de l'assemblée générale des Nations unies (ONU 2000) a fixé huit objectifs de développement pour 2015 dont le premier porte directement sur la réduction de la pauvreté. Cet objectif est décliné en deux sous objectifs principaux : réduire de moitié la proportion des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et réduire de moitié la proportion des personnes souffrant de la faim⁵. Cet énoncé ne fait aucune référence aux disparités sociale, à l'exception de la mention à l'égalité hommes-femmes qui est objet d'un des autres objectifs.

- Les questions des disparités économiques et sociales et de répartition sont au contraire centrales dans la mise au premier plan de l'agenda politique de l'Europe à la fin des années 90. La mise au premier plan de la notion de cohésion vise en effet à signaler la nécessité pour les politiques (y compris la politique agricole) de contribuer à résorber les disparités économiques entre les citoyens (cohésion économique), entre les régions (cohésion géographique), et à réduire les phénomènes d'exclusion et de marginalisation sociale pour des individus ou des groupes sociaux (cohésion sociale) (CE 1996)⁶.

4 Points de vue soutenus notamment par les relations économiques décrites par des travaux tels ceux de Kuznets (1955) ou encore de Kaldor (1956), même si de nombreuses études ont établi qu'elles n'étaient pas toujours vérifiées dans les faits.

Notons que même en s'en tenant à la stricte logique de cette vision, sa traduction opérationnelle pour évaluer l'efficacité de politiques économiques pose de nombreux problèmes par exemple lorsque l'amélioration de la situation des plus pauvres est minime, ou qu'il est difficile d'évaluer si elle ne résulte pas d'un simple artifice de mesure (par exemple passer d'une agriculture de subsistance au revenu non quantifié à un travail informel dont la rémunération monétaire est quantifiée)

5 Pour une discussion de la pertinence de ces indicateurs pour traiter de la pauvreté voir par exemple le débat sur le site www.millenniumdevelopmentgoals.org ou encore A.Ifzal (2007), économiste en chef de la banque de développement Asiatique qui estime que le revenu monétaire n'est pas ce qui permet réellement de mesurer les inégalités en Asie « More generally, household wealth - essentially ownership of physical and financial assets - tends to be unambiguously more unequally distributed than incomes/expenditures ».

6 L'article 130b du traité sur l'Union européenne invite la Commission à « présenter un rapport au parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions tous les trois ans, sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique et sociale et façon ont les divers moyens prévus au présent article y ont contribué ». Cette notion fut remise sur le devant de la scène en 1996 sous l'impulsion de la Direction Générale des

Une approche en terme de cohésion se distingue explicitement de celle sur la pauvreté même si elle la complète car elle renvoie à une volonté d'action sur la dynamique des inégalités et la réduction des disparités et non au seul traitement de la pauvreté définie par un seuil de revenus. Cette distinction importe car des travaux récents montrent comment on peut avoir à la fois réduction de la pauvreté (mesurée de façon absolue par exemple par augmentation du revenu des personnes les plus pauvres) et détérioration de la cohésion économique et sociale (augmentation des disparités de revenus et des phénomènes de marginalisation). Ils font ressortir ce phénomène dans plusieurs pays d'Amérique latine (voir par ex. de Janvry, Sadoulet 2000) mais aussi dans le reste du monde (ONU 2007)⁷, soulignant la nécessité de réintégrer, dans l'analyse de la pauvreté et de la croissance, la dynamique des inégalités, tant l'accroissement des disparités paraît source de conflits majeurs pour la période à venir (Ifzal 2007).

Les risques croissants de conflits sociaux invitent donc à mieux intégrer analyse de la pauvreté et dynamique des inégalités. Mais l'observation montre aussi qu'il semble de moins en moins pertinent d'appréhender la dynamique des inégalités au travers du seul revenu. En effet, des éléments fondamentaux du niveau de vie des ménages, notamment le logement, les droits d'accès à la terre, à l'eau, peuvent être beaucoup plus inégalement distribués que les revenus. Il faut donc pouvoir relier ces différentes dimensions. Or l'analyse de la dimension environnementale des évolutions sociales est problématique. On sait en effet que tous les individus n'entretiennent pas les mêmes relations avec l'environnement. Cela concerne la dimension environnementale de leurs conditions de vie telles que peuvent en rendre compte les approches en terme de « justice environnementale » (Bowen 2002). Cela concerne également l'accès et la façon dont sont utilisées les ressources naturelles. L'exemple de l'agriculture montre que les pratiques agricoles peuvent varier avec les caractéristiques des exploitations (leur dimension, leurs orientations productives, etc.), et ont des impacts inégaux sur la dynamique des écosystèmes.

Régions qui déplorent l'absence d'évaluation intégrée des effets des différentes politiques sectorielles, notamment de la PAC et prenait acte de ce que pendant les années quatre-vingt dix on observait un *recul* de la cohésion dans la plupart des Etats membres, recul se traduisant notamment par l'élargissement des écarts de revenu et de chômage.

7 « *Poverty reduction has been accompanied by rising inequality. The benefits of economic growth in the developing world have been unequally shared, both within and among countries. Between 1990 and 2004, the share of national consumption by the poorest fifth of the population in developing regions decreased from 4.6 to 3.9 per cent (in countries where consumption figures were unavailable, data on income were used).*

Widening income inequality is of particular concern in Eastern Asia, where the share of consumption among the poorest people declined dramatically during this period. Still, inequality remains the highest in Latin America and the Caribbean and in sub-Saharan Africa, where the poorest fifth of the people account for only about 3 per cent of national consumption (or income). » (ONU 2007)

1.2.Lutte contre la pauvreté et développement durable : l'illusion de la convergence

Dans les problématiques de l'éco-développement les préoccupations relatives à la pauvreté et à la protection des ressources naturelles étaient associées. La situation s'est modifiée lorsque la notion de "développement durable" s'est substituée à l'approche en terme d'éco-développement retenue jusqu'à la fin des années 1980 par le programme des Nations Unies pour l'Environnement. Comme le font remarquer Godard et Hubert (2002), s'il y a eu substitution de terminologie ce n'est pas parce que la notion de développement durable permettait de préciser les types d'actions à mener, au contraire. *"Moins précis dans ses contours initiaux, moins exigeant dans son contenu économique et politique, il [le terme de développement durable] affichait l'enjeu sans trop s'avancer sur les moyens (types de techniques, organisation économique, réformes politiques) susceptibles de le porter. Il était donc acceptable par de multiples parties qui estimaient pouvoir en faire un usage utile au service de leur cause mais qui seraient en désaccord sur les moyens et les réformes à opérer. D'où sa très large acceptation par les milieux les plus divers : les grandes entreprises et les Etats comme les ONG, se réclament aujourd'hui du développement durable" (p.8-9).*

Et de fait on observe que plusieurs visions coexistent quant à la façon d'envisager la concomitance des objectifs entre développement durable et réduction de la pauvreté. Pour les uns, postulant une corrélation positive entre ces deux objectifs, il est légitime de les traiter de façon séparée. Pour les autres, de possibles contradictions pouvant surgir entre objectifs de protection et objectifs de réduction de la pauvreté, il est nécessaire de les associer dans l'analyse. Prenons par exemple la question de la protection de la biodiversité qui constitue un point clé des objectifs de développement du millénaire (ONU 2000)⁸. Certains discours unanimistes (IUCN 2002, Scherr 2000) mettent en avant une convergence d'objectifs entre maintien de la biodiversité et réduction de la pauvreté, qui laisserait place ainsi aux activités agricoles des ménages à bas revenus, grâce en partie au développement d'activités de services liées à l'environnement (éco-tourisme, entretiens de territoires, etc.). C'est ce que suggèrent aussi des documents qui énoncent conjointement ces objectifs sans jamais aborder la question de leurs éventuelles contradictions et sont donc fondés sur des listes d'objectifs traités séparément les uns des autres (par ex. ONU 2000). Mais Adams *et al.* (2004) constatent dans la revue *Science* que, contrairement à ce que suggère le terme "pro-poor conservation", le jeu n'est pas toujours gagnant-gagnant : de nombreux travaux montrent que les programmes de conservation de la biodiversité ont souvent un impact négatif sur la réduction de la pauvreté et le développement de l'activité agricole. Les raisons en sont diverses : par exemple les contraintes induites par des pratiques agricoles jugées plus favorables à la protection de l'environnement peuvent être inégalement fortes selon les types d'exploitations et souvent plus fortes pour les plus petites ; les activités de service liées à la protection de l'environnement (écotourisme, etc.) nécessitent des compétences et des capitaux de départ qui les rendent souvent inaccessibles aux plus pauvres ; les ressources naturelles (eau, terre...) étant disponibles en quantité finie, le durcissement des rapports de pouvoir associés à l'accroissement des inégalités sociales conduit à éliminer les plus pauvres de l'accès aux ressources, même si leur niveau de revenu monétaire est par ailleurs en légère amélioration.

8 **OBJECTIF 7** – « Assurer un environnement durable » **CIBLE** - « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales ». Indicateur « Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale) »

13. Montées des conflits sociaux et apories des approches fragmentées.

Provisoirement éliminée de l'analyse, la dynamique des inégalités y revient en force par l'impact des conflits sociaux qu'elle engendre autour des ressources finies, par les conflits qui se multiplient pour l'accès à l'eau, à la terre, etc. En effet, dans un univers théorique de ressources et croissance infinies, on peut imaginer des jeux gagnants-gagnants où l'augmentation des disparités est acceptée dès lors qu'elle s'accompagne d'une augmentation des revenus des plus pauvres. Mais dans un monde réel aux ressources naturelles limitées, les disparités croissantes, et les rapports de pouvoir qui les accompagnent, se traduisent par l'exclusion pure et simple des plus pauvres de l'accès à des ressources de base (terre, eau) nécessaires à leur survie. Ce faisant, un des phénomènes marquants du début du 21^{ème} siècle est la multiplication des conflits qui naissent de la raréfaction relative des ressources naturelles dans un contexte d'inégalités croissantes (ONU 2007) et il ne paraît plus possible de s'en remettre à la seule régulation du marché pour dépasser ces contradictions, d'autant qu'aucune preuve décisive n'atteste que les politiques de libéralisation contribuent à la réduction de la pauvreté (Winters *et al.* 2004).

Ainsi ressortent les limites d'approches qui dissocient pauvreté, inégalités et utilisation des ressources naturelles et la nécessité de replacer la réflexion dans une perspective de développement durable qui permette de concilier de façon cohérente des exigences propres au développement économique, à l'environnement et à la cohésion sociale, de tenir compte de façon nouvelle des effets différés des actions présentes, y compris dans le temps long, mais aussi de leurs effets distants, y compris pour des processus biologiques et climatiques globaux.

Encore faut-il être capable de relier ces différents aspects dans l'analyse pour concevoir des formes d'intervention adéquates.

2. Les enjeux de la transformation des liens entre production de connaissance et décision politique pour traiter de la pauvreté dans le développement durable

Dans ce contexte nouveau, l'usage qui est fait des connaissances scientifiques pour la conception des politiques n'est pas identique à celui de la période précédente. Les interactions sur lesquelles on veut agir sont complexes et mal connues, elles nécessitent de relier des échelles de temps et d'espace très diverses ; les décisions à prendre portent en partie sur des effets à venir difficiles à prédire. Dans cette situation où il apparaît nécessaire de mieux maîtriser les relations entre processus sociaux et processus analysés par les sciences de la nature, les décideurs politiques se réfèrent de plus en plus à des arguments d'ordre scientifiques pour justifier et étayer leurs actions lorsque des objectifs de développement durable sont en jeu ...mais les connaissances nécessaires ne sont pas toujours faciles à trouver.

2.1. Rareté des données permettant de traiter des liens changement structurel- pauvreté - développement durable

On sait que l'usage de connaissances inadéquates met en question la pertinence même des objectifs des politiques. Or cette situation est fréquente y compris pour traiter de la pauvreté (Reddy, Heuty, 2005).

Le fait que les personnes en charge de concevoir l'intervention publique s'appuient sur des connaissances inadéquates, tout en ayant recours à l'argument de la scientificité des connaissances mobilisées pose évidemment problème. On peut naturellement attribuer cela à une simple manipulation : l'usage délibéré d'une connaissance que l'on sait controversée ou dépassée pour imposer un projet politique. Dans tous les domaines de l'intervention publique les exemples abondent et ont fait l'objet de recherches notamment à l'intersection de la sociologie des sciences, de la sociologie politique et des sciences politiques. On peut aussi attribuer cela à une forme de connivence fréquente entre chercheurs et décideurs politiques: les concepteurs de l'intervention publique, dominants dans le champ politique, se tournent naturellement vers les approches scientifiques qui sont dominantes dans le champ social de la science et les adoptent, en faisant confiance au savoir des scientifiques promus experts pour décider des connaissances qui paraissent les plus adéquates. De nombreux travaux de sociologie des sciences ou de politologie ont porté sur ces aspects.

Mais ces registres d'analyse ne suffisent pas. Force est de constater que lorsque des décideurs politiques souhaitent disposer de connaissances validées pour traiter des problèmes qu'ils rencontrent et réduire les risques des situations auxquelles ils sont confrontés, ils se heurtent à de nombreuses difficultés. Comment par exemple évaluer l'impact social d'une mesure de protection environnementale, son possible effet sur la fraction des paysans les plus pauvres d'une région ? Peu de connaissances sont disponibles sur les interactions concernées, celles qui sont disponibles sont très difficilement accessibles et souvent difficilement utilisables pour la pratique.

En effet, dans l'idéal, chaque personne confrontée à la pratique et qui veut s'appuyer sur des connaissances scientifiques pour traiter des problèmes rencontrés, souhaite que celles-ci remplissent plusieurs conditions :

- qu'elles soient pertinentes compte tenu de la question posée (ici interactions entre dynamique des inégalités, pauvreté et processus environnementaux) et utilisable pour les contextes d'action concernés (les résultats disponibles sont-ils réellement fiables pour cette région là ? permettent-ils de prédire l'impact des formes d'action envisagées ? débouchent-ils sur des solutions socialement acceptables dans ce contexte social là ?) ;
- qu'elles reposent sur une conceptualisation claire et partagée des phénomènes étudiés (par exemple définitions de la pauvreté, de l'éventail des configurations de diversité biologique qu'il est possible de conserver et qui se cachent derrière la notion de « biodiversité », etc.),
- qu'elles renvoient à des modèles analytiques cohérents contribuant au progrès scientifique et bénéficiant des procédures de validation propre à la communauté scientifique ;
- qu'elles incluent des mesures du phénomène conceptualisé et donnent à voir de façon explicite les limites de ces mesures (approximations diverses, limites du domaine de validité des connaissances produites, des indicateurs, etc. –par exemple validité géographique pour les données sur les écosystèmes, limites liées aux procédures d'échantillonnage, etc.-) ;
- qu'elles reposent sur des méthodes fiables, notamment pour effectuer des mesures, sans biais caché ou sans implicite qui serait cause de malentendu ;
- qu'elles soient aisément accessibles, c'est à dire associées à des méta-données qui permettent de savoir à quel univers précis se réfèrent ces connaissances et offrent une vue d'ensemble sur un domaine et ses controverses.

Cette situation idéale paraît fort éloignée de la réalité. Même pour les indicateurs de la pauvreté et du développement durable qui donnent lieu à une littérature considérable, il est souligné à quel point ceux-ci remplissent peu ces conditions (Noll 2002, Reddy, Heuty 2005).

Par exemple, pour saisir les recompositions actuelles et les mécanismes qui les expliquent, il faudrait pouvoir décrire la transformation des rapports sociaux d'activité (Laurent, Mouriaux 2006) ces dernières années car les structures sociales et les inégalités ne se sont pas reproduites à l'identique. De nombreux travaux monographiques montrent sur les formes de socialisation du travail et de l'activité se transforment profondément et ne s'inscrivent pas forcément dans les tendances qui semblaient se dessiner à la fin des années 80 (The World Bank, à paraître 2008). De telles analyses permettraient de saisir la façon dont se transforment les topologies familiales et leur ancrage souvent multiforme dans les secteurs et les territoires, les formes de la division sociale et technique du travail entre secteurs d'activité mais aussi entre différents lieux d'activité, etc. Dans l'agriculture familiale par exemple, dans nombre de situations, on n'observe pas la tendance à la modernisation spécialisée qui était attendue, mais plutôt des tentatives de garder des exploitations de petite dimension en les réintégrant dans un réseau familial constituant un système d'activité et de revenu plus large, associant des activités de secteurs divers, exercées parfois dans des régions fort éloignées. Dès lors la question de l'unité de base pour l'analyse des changements sociaux devient très problématique. Individu ? Mais la situation instantanée de l'individu ne peut être comprise que dans une trajectoire qui trouve sa logique dans un ensemble plus vaste. Ménage ? Mais pourquoi pas la famille si les revenus sont socialisés dans un réseau plus large ? Réseau familial ? Mais comment les appréhender ? La simple mesure des transferts familiaux est-elle suffisante ou doit-elle être assortie d'un éventail d'autres critères ? Ces interrogations qui sont des classiques de l'anthropologie économique ne sont évidemment pas nouvelles (par ex. Gastellu 1979). Elles ne sont pas non plus dépassées et les réponses apportées doivent être réactualisées si l'on veut pouvoir adapter les dispositifs de collecte de données aux évolutions contemporaines et donner un contenu concret aux modèles qui visent à les rendre intelligibles (White 2002). Sans une connaissance précisée de la recomposition des rapports sociaux d'activité, il paraît assez difficile de concevoir des mesures adéquates de lutte contre la pauvreté.

Le problème n'est pas seulement le manque de connaissances fiables utilisables pour fonder la pratique mais aussi le fait que cette absence est masquée par une profusion de productions qui peuvent donner l'illusion qu'il y a pléthore de références. Ainsi par exemple, avec le développement des outils informatiques et des modèles de simulation, la fourniture de représentations de la réalité sous forme de cartes assorties de chiffres détaillés, qui donnent l'illusion de la précision mais sont entachés d'une très grande approximation, devient plus fréquente. Ces approximations, lorsqu'elles ne sont pas rendues visibles, explicitées aux utilisateurs potentiels, peuvent être trompeuses. C'est comme cela que la commission chargée d'évaluer les recherches de la Banque mondiale a récemment exprimé sa perplexité face à l'un des instruments phare de la Banque, repris par de nombreux gouvernements, les cartes de pauvreté (poverty mapping), au point de recommander que cet outil soit retiré purement et simplement de la circulation tant que la validité des cartes proposées⁹ n'auraient pas été mieux précisées (Banerjee *et al.* 2006). Ce problème du rapport aux données empiriques est général. Dans un autre domaine, à l'intersection des problématiques de la pauvreté, de l'environnement et de la santé, Snow *et al* ont montré en 2005 dans la revue *Nature* que l'incidence du paludisme serait de 50% plus élevée que celle cartographiée par l'OMS, sans que l'OMS ne défende réellement ses données dans le

9 ces cartes destinées à des autorités locales reposent sur un système d'interpolation géographique complexe de d'indicateurs de pauvreté dont la validité paraît difficile voire impossible à tester par les utilisateurs.

débat qui a suivi (*Nature* Sept. 2005, vol.437)¹⁰ .

Si les politiques sur la pauvreté et sur une maladie ancienne telle que le paludisme ont des difficultés pour s'appuyer sur des données fiables, que dire de celles qui permettraient de relier processus écologiques et processus sociaux ? Comme le soulignent récemment Carpenter *et al.* (2006) dans la revue *Science*, pour intervenir dans ce domaine, c'est tout à la fois la conceptualisation de base qui doit progresser et le recueil de données qui doit être organisées. Mais là encore les constats sont assez alarmants et parfois contre-intuitifs. On observe notamment qu'une partie des informations disponibles aujourd'hui est de moins bonne qualité que celles des périodes précédentes. C'est le cas par exemple des informations sur les systèmes hydrologiques du fait de la désagrégation des institutions collectives qui contribuaient à l'entretien des réseaux hydrauliques. La création d'indicateurs intégrant dimensions sociales et écologiques des transformations en cours est un défi qui reste à relever. Quant aux données qui permettraient de juger de l'impact des politiques, les auteurs citent McNeely *et al.* (2005) qui, à la suite d'une revue de la littérature sur ce point, concluent que globalement « *Une contrainte fondamentale pour préciser ce qui marche ou ce qui ne marche pas en matière d'incitations économiques pour la préservation des éco-systèmes est le manque de données empiriques permettant de confirmer ou de réfuter le succès d'une approche quelle qu'elle soit* »¹¹ .

La question du contenu empirique des connaissances, de la corroboration aux faits, est donc omniprésente dans les problématiques qui traitent de la prise de décision politique pour des questions mettant en jeu développement durable et pauvreté. Plus précisément, le défaut de contenu empirique des connaissances proposées à l'aide à la décision politique devient le problème central. Il dérive de tout un ensemble de raisons que nous ne développerons pas ici.

- Certaines tiennent à de réelles difficultés conceptuelles pour traiter de faits scientifiques et sociaux nouveaux et pour concevoir des dispositifs d'observation qui articulent des points de vue disciplinaires relevant des sciences sociales et des sciences de la nature à différentes échelles de temps et d'espace.
- D'autres tiennent à l'évolution des conditions de collectes des données primaires nécessaires à l'analyse des inégalités sociales et de leurs liens avec l'environnement : ainsi la réduction des financements publics pour les collectes de données sociales (recensements, enquêtes ménages, etc.), alors que la démographie évolue rapidement, débouche-t-elle sur un manque crucial de données de base, notamment pour les pays du Sud.
- D'autre encore résultent de l'évolution du monde académique et ses procédures d'évaluation. Il produit une quantité chaque jour plus grande de publications mais finalement assez peu de méta-données qui contribueraient à rendre accessible cet univers en expansion pour les utilisateurs potentiels de ces connaissances.
- Par ailleurs il a donné ces dernières années une place considérable aux modèles de simulation qui fournissent des représentations « approchées » du réel, mais a en même temps considérablement réduit ses exigences de corroboration aux faits pour tout un ensemble de recherches, notamment en économie.

10...alors qu'elles sont à la base de l'un des objectifs de développement du millenium (ONU 2000)

11 Notre traduction. Mac Neely *et al.* In *Ecosystems and Human Well-being*, vol.3, Policy responses, K.Chopra, R.Leemans, P.Kumar, H.Simons Eds. (Millenium Ecosystem assessment, Island press, Washington DC, p.257-293.

2.2. Diverses voies pour relier production de connaissances et décision politique

Les décideurs politiques qui jugent nécessaire de s'appuyer sur des connaissances validées sont donc confrontés à des difficultés importantes. Diverses voies sont empruntées pour tenter de dépasser cette situation et pour relier production de connaissances et décision politique. A partir d'observation, d'entretiens et d'investigations bibliographiques, il est possible de construire quatre grands idéaux types de la façon de concevoir ces relations (Laurent 2003, Kirsch, Laurent 2007).

A. Il y a d'abord les conceptions construites sur le postulat d'une *discontinuité* fondamentale entre élaboration scientifique et pratique.

Dans cette première optique [A], la décision politique est toujours sous-tendue par la nécessité de tenir compte d'un grand nombre d'éléments qui permettent d'établir les compromis qui sont l'essence même de l'action politique. On considère alors comme M. Weber (1919) que la recherche d'un modèle d'explication causale de la politique économique ne peut guère avoir l'ambition d'identifier ses causes effectives, car "*le nombre et la nature des causes qui ont déterminé un évènement singulier quelconque sont toujours infinis et il n'y a dans les choses mêmes aucune espèce de critère qui permettrait de sélectionner une fraction d'entre elles comme devant seule entrer en ligne de compte*". Dans cette situation [A] fort logiquement une question importante est celle de l'accès des praticiens aux connaissances disponibles, sous une forme utilisable, pour qu'ils puissent les combiner avec d'autres types de connaissances et mettre en œuvre les procédures de compromis jugées adéquates. Pour tenter de garantir cet accès, il y a deux types de réponses principales.

A1. La première [A1] bien connue, est l'expertise (individuelle ou collective). Le savant ou un autre médiateur est « le conseiller du Prince ».

La figure de l'expert a fait l'objet de nombreuses analyses. Les questions soulevées par les limites des avis des experts sont inhérentes à l'exercice qui est demandé.

L'expertise fonctionne comme une boîte noire et laisse donc dans l'ombre une grande partie des éléments qui la fondent (données de base, arbitrages réalisés entre différentes options, part des savoirs profanes, etc.). La restitution d'une position personnelle ou d'une synthèse personnelle est forcément tributaire de la position de l'expert dans le domaine de connaissance concerné et dans le champ social. Ces éléments sont bien connus. Ce qui est peut-être plus problématique c'est que l'expression expertise recouvre des situations très différentes selon que l'expert est en situation de faire une synthèse de connaissances existantes et de restituer les controverses dans un domaine donné, ou qu'au contraire, confronté à la rareté voire l'absence d'informations validées, il ne fournit pas un avis scientifiquement motivé mais une opinion qu'on pourrait qualifier d'« expertise faible » qui s'appuie principalement sur son expérience et son bon sens. Dans le cas des demandes émanant des politiques pour disposer de connaissances permettant d'évaluer l'impact social de mesures de protection de l'environnement, faute de données de base informant précisément les relations entre processus sociaux et processus écologiques, on est souvent dans ce dernier cas. Mais comme nous venons de le voir, dès lors qu'il existe peu d'informations synthétiques sur les domaines où les connaissances manquent, il peut être difficile pour un décideur de repérer les cas où il ne peut obtenir qu'une « expertise faible ».

A2. La seconde option [A2] consiste à promouvoir le recours l'usage le plus judicieux et le plus raisonné possible des connaissances scientifiques disponibles. Le « Prince » dispose de nouveaux instruments pour accéder directement aux connaissances scientifiques qui existent.

Le principe de l'approche consiste à faciliter l'usage rationnel des connaissances disponibles grâce à un jeu de méta-connaissances (méta analyse, états de l'art sur des critères explicites faisant le bilan des connaissances disponibles et des controverses, etc.). Il s'agit alors de développer une organisation collective *ad hoc* pour faire le bilan de ce qui existe, en évaluer la qualité sur la base de critères explicites, faire des analyses globales reprenant des résultats fragmentés et proposer des synthèses des résultats et des controverses intéressant les questions de la pratiques concernées. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les approches en termes d'« Evidence based decision » (EBD), expression difficile à traduire, le terme « Evidence » étant à la fois synonyme de « preuve », au sens de preuve scientifique, mais aussi d'« argument fondé ».

Ces approches visant à permettre que les décisions s'appuient sur des connaissances validées sont issues du mouvement « Evidence based medicine » (Guyatt *et al.* 1992) qui s'est étendu au domaine de la politique « Evidence based policy » (Davies, Nutley 2001) et prend une place croissante dans la littérature sur la lutte contre la pauvreté (Cf. par exemple publications de la Banque mondiale). Cette approche s'est également diffusée dans le domaine de la protection environnementale (« Evidence based conservation », Pullin *et al.* 2004).

Cette réflexion paraît susceptible d'aider à clarifier les relations entre science et société par les exigences qu'elle impose et les outils méthodologiques qu'elle propose. Elle invite en effet à ouvrir la boîte noire de l'expertise en obligeant à expliciter les choix et les approximations qui sont faits au fil de l'élaboration des résultats scientifiques, à rendre visibles les controverses qui sont inhérentes à la construction de connaissances rationnelles, et à évaluer le « niveau de preuve » auquel on a affaire pour retenir les meilleures pour traiter de la question posée. C'est sur la base de ces méthodologies qu'ont été diagnostiquées les défaillances évoquées précédemment (section 2.1) quant au manque de connaissances validées permettant de fonder des politiques qui articulent objectifs sociaux et objectifs environnementaux. Pour autant, il n'est pas forcément aisé de dépasser le stade du diagnostic. Il ressort en effet que globalement, faute de données de base suffisantes, les approches en terme d'« Evidence based decision » qui articuleraient analyses des structures sociales et dimension environnementales restent difficiles à mettre en oeuvre (Sutherland *et al.* 2006, Carpenter *et al.* 2006), qu'elles concernent l'impact des activités humaines sur les écosystèmes ou travaux sur la justice environnementale qui restent limités faute de données empiriques géoréférencées.

B. D'autres postures sont possibles, et peuvent être observées. Il y a en effet des situations qui s'appuient sur l'idée d'une possible *continuité* entre le registre de la production scientifique et celui de la pratique : lorsque la production scientifique est normative à l'égard du politique [B1] ou lorsque les objectifs des politiques sont internalisés dans la structure théorique [B2].

B1. C'est ainsi qu'une troisième situation [B1] est celle où *le scientifique s'érige en prescripteur normatif pour la pratique* (ou encore la situation où celui qui s'érige en prescripteur le fait au nom d'une exclusive et indépassable « vérité » scientifique) [B1]. Le scientifique prend la place du « Prince ».

On peut considérer que dans le champ de la décision politique, la production scientifique est normative à l'égard du politique lorsque politiques et scientifiques s'accordent sur le fait que la théorie peut fournir le fondement d'une décision politique rationnelle et lorsqu'une théorie peut fournir, sur la base

d'un ordre de préférence explicite, des prescriptions cohérentes avec sa structure logique. Des exemples de cette posture peuvent être trouvés en économie et en écologie. C'est ce qu'on observe par exemple dans le champ de la défense de l'environnement lorsque les scientifiques spécialiste de la biologie de la conservation se posent en prescripteurs au nom de « la santé des écosystèmes » (Cf. sur ce thème le débat dans la revue *Conservation biology*, Lackey 2007, Scott *et al.* 2007)).

Un tel parti pris soulève de nombreuses objections car il conduit à nier la spécificité de l'instance du politique et à destituer ces instances de leur pouvoir décisionnel. On pourrait penser que ces objections débouchent forcément sur un retour à des situations [A] (qui reconnaissent la discontinuité irréductible modèle /réalité- et la nécessité d'arbitrages faisant intervenir des éléments « non scientifiques ») mais ce n'est pas le cas. Il faut dire que l'un des « attraits » de la vision normative -du point de vue budgétaire- est qu'elle permet de faire l'économie d'une production de connaissances qui permettraient de mesurer les conséquences sociales de scénarios alternatifs quant aux modes de gestion de l'environnement. Un autre « avantage » pour les décideurs est de reporter la responsabilité de la décision sur les scientifiques lorsque celle-ci renvoie à des risques importants.

L'examen de ce mode de relation particulier entre production de connaissances scientifiques et décision politique permet de mettre en évidence une asymétrie fondamentale entre économie et écologie. En effet, alors que les approches normatives de la discipline économique ont fait l'objet d'une critique sociale construite (par les partis politiques, par les syndicats, par les associations), cette dynamique est bien moindre pour les disciplines relevant des sciences de la nature et qui sont mobilisées pour les politiques environnementales. C'est ainsi qu'on peut observer que, dans une situation où une population extrêmement pauvre veut faire valoir ses droits à l'accès à la terre (populations noires demandant la restitution de terres dans le cadre de la réforme foncière sud-africaine), des lobbies environnementaliste peuvent bloquer le processus par le biais d'arguments scientifiques sans que les diverses instances de défense de ces populations ayant pourtant une longue tradition de lutte politique ne soient en mesure d'en faire ressortir les éléments contestables (Kepe *et al.* 2005, Laurent 2005).

B2. Une quatrième situation [B2], la co-production de connaissances, se développe de façon considérable ces dernières années dans les problématiques du développement durable.

Dans ce cas la production de connaissances internalise les arbitrages des politiques (ou d'autres types de praticiens) dans sa propre architecture conceptuelle. On va par exemple demander à des partenaires divers (considérés comme porte-parole de divers groupes sociaux voire comme porte paroles d'éléments non-humains –oiseaux, etc.-) ou à des individus lors d'approches participatives, de contribuer à l'élaboration des connaissances finales, en allant parfois jusqu'à demander aux partenaires non-scientifiques de fournir les paramètres d'un modèle (ou les éléments permettant de le calibrer) voire des variables de base. Ces procédures plus ou moins formalisées visent à garantir une meilleure pertinence des connaissances produites et, dans un certain nombre de cas, constituent une stratégie pour contourner l'absence de données validées qui permettraient de décrire une fraction du phénomène matériel considéré. Par exemple, on peut ainsi remplacer une analyse –coûteuse- des intérêts de différents groupes sociaux pour la gestion de l'eau dans un bassin versant par un jeu de rôle où un ensemble de participants sont conviés à simuler les rôles de ces groupes sociaux.

Cette nouvelle forme de production de connaissances se présente sous plusieurs formes : production scientifique de mode 2 (Gibbons *et al.* 1994), « science post-normale » (Funtowicz, Ravetz 2003), modélisation d'accompagnement (Etienne 2003), etc. Ces différentes formes se différencient par le

degré d'implications de partenaires non scientifiques dans la construction des connaissances finales et les critères retenus pour évaluer ces dernières. Dans une vision modérée (mode 2) l'idée est de rajouter aux critères de validation scientifiques classiques des critères tenant compte de la pertinence sociale des connaissances produites, et de produire les connaissances scientifiques selon des procédures permettant de garantir cette pertinence. Dans une vision plus extrême (science post-normale), l'objectif n'est pas de produire des connaissances plus vraies que les précédentes¹² (Funtowicz, Ravetz 1994), mais des connaissances partagées « *Dans tous les cas, il s'agit en effet de construire une représentation, de la partager puis de la formaliser sous une forme particulière : modélisations « inconscientes » (diagnostics participatifs uniquement verbaux, représentations cognitives d'un expert sur une situation...) et modélisations plus explicites (cartes, systèmes d'information, modèles informatisés...)* » (collectif ComMod, 2005, p.167)¹³.

Ces procédures de co-production de connaissance sont le plus souvent présentées comme une alternative au fonctionnement traditionnel de la science, comme seule permettant de fournir dans des situations entachées d'incertitude des connaissances réellement utilisables, des solutions qui- à défaut d'être les meilleures¹⁴ - sont les plus consensuelles. Elles sont aussi souvent présentées comme une alternative à des prises de décisions politiques traditionnelles, comme une dimension centrale de nouveaux modes de gouvernance qui s'appuieraient sur les compétences locales (comme le suggère par exemple une publication récente de l'OCDE¹⁵).

Les questions que soulèvent ces approches sont trop nombreuses pour être développées ici, nous nous contenterons d'en mentionner quelques unes pour préciser ce qui distingue cette conception des précédentes.

Elles concernent tout d'abord la procédure elle-même. Les inégalités de situation face à la co-production. L'extrême pauvreté induit la marginalisation sociale et l'exclusion, y compris pour des opérations de développement. Dotés souvent d'un faible capital social et d'un faible capital culturel, n'ayant souvent pas d'organisation collective, les plus pauvres sont souvent ignorés dans les invitations à procédures de concertation collective. Même lorsqu'ils sont présents, comme le souligne S. Sudhendar (2006) au sujet des approches participatives, il ne suffit pas de décréter que divers porte-

12 *The new problems of ecological economics call for a « post-normal science. In this, science is no longer imagined as delivering truth »* p.197

13 ce texte a fait l'objet de nombreuses réponses reprises dans la revue NSS.

14 « *ce qui est recherché ce n'est pas la qualité du choix mais la qualité du processus qui y a conduit. Il ne s'agit pas de trouver la meilleure solution, mais de se donner les moyens de prendre en charge au mieux les incertitudes de la situation examinée en commun* » (collectif Commod, 2005, p.167)

15 « *Le nouveau paradigme rural passe par une remise à plat de la conception des politiques publiques et de leur mise en oeuvre. L'élaboration d'une politique de développement rural destinée à divers territoires ou collectivités implique la mise en commun des connaissances détenues par un large éventail d'acteurs publics et privés. Les structures administratives hiérarchiques traditionnelles étant probablement peu propice à une conduite efficace de ce type de politique, des ajustements s'imposent tant au niveau du pouvoir central que des autorités locales, ainsi qu'entre les différents niveaux d'administration* ». (OCDE 2006) p.6.

parole vont être associés pour que soient résolues toutes les questions de représentation démocratiques qu'étudient depuis si longtemps les sciences politiques, pour que dans les procédures de concertation les rapports de pouvoir entre groupes sociaux disparaissent et que les protagonistes aient des possibilités d'expression et des forces de proposition équivalentes.

Il y a ensuite la question du « consensus ». Il ne suffit pas qu'une solution coopérative ait été trouvée pour que les rapports de domination et les conflits d'intérêt aient disparu. La notion de « consensus » donne à croire que l'accord est complet alors que celle de « compromis » marque la distance entre un accord immédiat et les possibles divergences d'intérêt qui le sous-tendent. Que révèlent les « consensus » de la co-production de connaissances ? L'adhésion ? Ou tout simplement le degré d'adaptation à une situation inégalitaire et l'impossibilité d'exprimer les désaccords ?¹⁶ La réponse importe car on peut se demander si la mise en œuvre d'approches visant à produire des solutions « consensuelles » ne peut être interprétée comme une forme d'ingénierie de la stabilisation des rapports de pouvoir existants.

Il y a enfin la nature des connaissances produites. S'agit-il encore de connaissances scientifiques alors qu'elles mélangent connaissances validées et savoirs profanes divers... ? Dans un certain nombre de cas (notamment pour certaines formes de modélisation d'accompagnement) il s'agit plutôt d'un nouveau type d'outil immatériel destiné à l'aide à la décision, mais dont les résultats factuels ne peuvent servir de base pour une construction scientifique ultérieure (Kirsch, Laurent 2007).

Conclusion

Les quatre formes idéal types qui viennent d'être décrites correspondent à des façons distinctes d'aborder les relations science – décision politique, et renvoient toutes les quatre à des ensembles de travaux qui visent à traiter de la question de la pauvreté et des inégalités sociales dans le développement durable. Bien entendu des situations hybrides existent dans la réalité. Cependant chacune de ces formes de relation entre production de connaissance scientifique et décision politique est porteuse d'enjeux spécifiques qui méritent d'être analysés de façon approfondie. On peut en effet se demander si, contrairement à ce que suggérerait l'intuition, la forme « co-production de connaissances » n'est pas celle qui, à terme, risque d'entraver le plus le contrôle démocratique de l'usage des connaissances scientifiques si elle acquiert un statut hégémonique dans le domaine du développement durable.

Pour saisir toutes les implications des évolutions en cours, il faut remettre en perspective –et mettre provisoirement à distance- les approches de sociologie des sciences (ou science studies) qui abordent les relations entre connaissances et décision politique en adoptant un principe méthodologique de symétrie des savoirs. Cette méthodologie permet d'analyser une situation de prise de décision (par exemple la création d'un parc naturel) (Selmi 2006) en accordant dans l'observation autant d'attention

¹⁶ On retrouve un débat ancien sur l'interprétation des indicateurs subjectifs de la pauvreté. Quand on mesure la pauvreté par les aspirations des personnes concernées, que mesure-t-on exactement ? Leur aspirations les plus profondes ? ou tout simplement leur degré d'adaptation à des situations limites, les limites de leur capacité à penser autrement leur avenir ? (Erikson 1993 in Nussbaum M., Sen A. Dir. 1993)

aux savoirs scientifiques, qu'aux connaissances issues de l'expérience, et/ ou rattachées à des croyances diverses. De nombreux travaux ont montré la valeur heuristique de ce principe méthodologique pour analyser *a posteriori* la façon dont se constitue une décision et la place qu'y prennent différents types de savoirs ou pour ne pas oublier l'expression de certains acteurs –et de leurs intérêts- lors d'une concertation collective (Callon 1989). Pour autant, cela ne signifie pas que dans la pratique tous les types de connaissances peuvent être utilisés de façon équivalente.

Ainsi les savoirs traditionnels méritent-ils d'être pris en compte lors de l'analyse d'une situation, mais cela ne signifie pas qu'ils peuvent être mis sur le même plan que des connaissances scientifiques validées lorsqu'il s'agit d'agir, même s'il peut être utile d'analyser le rôle qu'ils ont joué dans la décision, ou de concevoir un dispositif pour tester leur efficacité par rapport à des objectifs donnés.

Faute de tenir compte de cette démarcation, on peut mettre sur le même plan les idées reçues de divers « partenaires » (par exemple sur le comportement des plus pauvres) et les analyses fondées sur des protocoles d'observations rigoureux, mettre sur le même plan des opinions d'expert qui « estiment » l'amplitude quantitative de certains phénomènes et les résultats de dispositifs de mesure qui explicitent les limites de validité de leurs résultats, mettre sur le même plan des modèles explicatifs attentifs à la corroboration aux faits et ceux qui sont soucieux de la seule cohérence de leur axiomatique, etc.

Or une chose est de travailler à l'élaboration d'instruments immatériels d'aide à la décision qui permettent d'explorer des scénarios d'action, une autre serait d'assimiler les connaissances ainsi produites à des connaissances scientifiques validées, ou de considérer que ce type de procédure peut se substituer à un processus de décision politique cherchant un éclairage dans des jeux de connaissances validées qui assument les controverses inhérentes à leur construction.

Une telle évolution serait doublement dommageable.

Dans l'immédiat, elle ôterait toute légitimité à la question de la corroboration aux faits pour les outils qui ont prétention à jouer un rôle dans l'aide à la décision politique. Or nous avons vu (section 21) à quel point il est au contraire nécessaire d'établir (ou rétablir) des bases de connaissances qui permettent de donner un contenu empirique fiable aux représentations des relations société – environnement, notamment pour rendre visible la situation effective des plus pauvres et pouvoir en tenir compte dans les politiques de développement durable qui visent à concilier de façon cohérente des exigences propres au développement économique, à l'environnement et à la cohésion sociale.

Faute d'un tel effort, la production de connaissances rationnelles sur ces thèmes pourrait en être gravement affectée à relativement court terme. Dans la situation actuelle de pénurie de données sur les recompositions des rapports sociaux d'activité et leurs relations à l'environnement, la tentation est forte de substituer des connaissances scientifiques coûteuses à produire, et d'usage parfois difficile, par des connaissances issues de procédures participatives ou par des représentations issues de modèles de simulation donnant une illusion de précision et/ou de corroboration aux faits. Si des connaissances issues de procédures de co-production peuvent parfois contribuer à mieux utiliser les connaissances scientifiques pour la pratique, elles ne peuvent s'y substituer. Issues d'une procédure qui mélange connaissances validées et d'autres formes de connaissances, leur usage s'arrête à l'étape de la pratique. Or la progression des savoirs validés par la communauté scientifique reste nécessaire pour soutenir les différentes formes d'aide à la décision et permettre la progression des programmes de recherche.

Pour autant, on ne peut nier que les relations entre science et société sont « sous stress » (Leschner 2005, Nowotny 2005). Le développement d'approches en termes d' « Evidence based décision » rend encore plus visibles les hiatus qui se creusent entre les disciplines scientifiques, entre production scientifique et pratique, etc. Il en résulte d'ailleurs une certaine défiance à l'égard de ces approches en terme d'EBD qui n'est pas sans rappeler la propension de certains empereurs chinois à tuer les messagers porteurs de mauvaises nouvelles. Mais faut-il incriminer l'approche ou choisir traiter sur le problème qu'elle révèle ? La deuxième option semble préférable tant les évolutions observées dans les relations science – société paraissent elles mêmes porteuses de nouvelles formes d'inégalité sociale et d'exclusion.

Références

- Adams W.M., Avelling R., Brockington D., Dickson B., Elliot J., Hutton J., Roe D., Vira B., Wolmer W. (2004). Biodiversity conservation and the eradication of poverty. *Science*. 306, 1147-1149
- Banerjee A., Deaton A., Lustig N., Rogoff K. avec Hsu E. *et al.* 2006. *An evaluation of World Bank Research*, 1998-2005. 164 p.
- Banque mondiale, 1999. *Le savoir au service du développement (Rapport sur le développement dans le monde, 1998)*. Banque mondiale, Washington D.C.
- Bowen W. 2002. An Analytical Review of Environmental Justice Research: What Do We Really Know? *Environmental Management* Vol. 29, No. 1, pp. 3–15
- Callon M. 1989 . Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *Année sociologique*, 36, pp. 169-208.
- Carpenter S., DeFries R., Dietz T., Mooney H., Polasky S., Reids W., Scholes R. 2006. Millenium Ecosystem assessment : research needs. *Science*, vol. 314, p. 257_258.
- CE (Commission Européenne) 1996. Premier rapport sur la cohésion économique et sociale. 159 p.
- Collectif ComMod. 2005. La modélisation comme outil d'accompagnement. *Natures, Sciences, Sociétés*. 13, 165-168.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland (1988), *Notre avenir à tous*, Montréal, Editions du fleuve.
- Davies H.T.O., Nutley S.M. 2001. Evidence-based policy and practice: moving from rhetoric to reality. *Proceedings of the Third international Interdisciplinary Evidence-based Policies and Indicator Systems Conference*, 86-95.
- Etienne M., 2003. SYLVOPAST: a multiple target role-playing game to assess negotiation processes in sylvopastoral management planning . *Journal of Artificial Societies and Social Simulation* vol. 6, no. 2,
- Funtowicz S., Ravetz J., 2003. Post-Normal Science, www.ecoeco.org/publica/encyc_entries/PstNormSc.doc
- Funtowicz S., Ravetz J., 1994. The worth of a songbird: ecological economics as a post-normal science. *Ecological economics*, 10, 197-207.
- Gastellu, J.M. 1979. Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? Abidjan, Côte d'Ivoire, ORSTOM.
- Gibbons, M., Limoges, C., Nowotny, H., Scharzman, S., Scott, P. Trow, M., 1994. *The new production of knowledge. the dynamic of science and research in contemporary societies* , Sage publications, London, Thousand oaks, New Delhi. 179 p.
- Godard O., Hubert B. 2002. *Le développement durable et la recherche Scientifique à l'INRA*. INRA. Bilan et perspectives.
- Guyatt *et al.* (Evidence-based Medicine Working Group) 1992. Evidence-Based Medicine. A new approach to teaching the practice of Medicine. *JAMA*. vol 268, N°17, pp.2420-5
- Healy S. 1999. Extended peer communities and the ascendance of post-normal politics. *Future*, 31, 655-669.
- Hovland I. 2003. Knowledge Management and Organisational Learning: An International Development Perspective. An Annotated Bibliography, Overseas Development Institute, London 72 p.
- Ifzal A. 2007. *Inequality in Developing Asia*. Keynote Speech of the Chief Economist of the Asian Development Bank at the Finalization Workshop for the Study on PRC's Inclusive Growth.

- <http://www.adb.org/Documents/Speeches/2007/sp2007036.asp>
- IUCN (2002) *Beyond Rhetoric: Putting Conservation to Work for the Poor*, IUCN, Galnd, Switzerland.
- Janvry A., Sadoulet E (2000). *Main investment in the rural poor into Good Business: new perspectives for Rural Development in Latin America*. Working paper for the Conference on developing the rural Economy and reducing Poverty in Latin America and the Caribbean, New Orleans, 24 March 2000. 23 p.
- Kepe T., Wynberg R., Ellis W. (2005). Land reform and biodiversity conservation in South Africa: complementary or in conflict? *International Journal of Biodiversity Science and Management*, 1 (2005), 3-16.
- Kaldor N. 1956. Alternative theories of distribution. *Review of economic studies*, 23, 83-100
- Kirsch M., Laurent C. 2007. *Scientificity, policy making and empirical validity of knowledge : new issues ?* Communication pour le colloque mondial de philosophie des sciences. Pekin. Août 2007. 10 p.
- Kuznets S. 1955. Economic growth and income inequalities. *American Economic review*, vol.45, 1-28
- Laurent C. 2005. *Biodiversity conservation against small-scale farming? Towards new types of land crises*. communication à la conférence internationale "The Changing Politics of Land in Africa : domestic policies, crisis management and regional norms" (London School of Economics, IFAS, FAO, Université de Pretoria). 28-29 November 2005, Pretoria, South-Africa 15 p.
- Laurent Dir. (2006). Validité des connaissances scientifiques et intervention publique : le cas de l'agriculture dans le développement durable. Projet ANR « EBP-BIOSOC. 20017-2010» 17 p. + annexes.
- Leshner A. 2005. Where Science meets society. *Science*, 307, 815
- Losch B., Perraud D., Laurent, C., Bonnal, P. (2004) -Régulation sociale et régulation territoriale de l'agriculture dans les pays du Groupe de Cairns et de l'ALENA. Programme « Multifonctionnalité » INRA-CIRAD-CEMAGREF, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°6.
- Noll H. 2002. Social indicators and quality of life research background. Achievement and current trends. In. Genov, Nicolia Ed. *Advances in sociological knowledge over half a century*. Paris, International Science Council.
- Nowotny H., 2005. High and low costs Realities for Science and Society. *Science*, 308, 1117-1118.
- Nussbaum M., Sen A. Dir. 1993. *The quality of life*. Oxford. Clarendon press.
- OCDE. 2006. Réinventer la politique rurale. *Synthèse de l'OCDE*. 8p.
- ONU 2007. *Rapport sur les objectifs du millénaires pour le développement*. 21 p.
- ONU. 2000. *Assemblée générale des Nations Unies. Déclaration du Millénaire. Résolution adoptée par l'Assemblée générale*, Cinquante-cinquième session, 10 p.
- Pullin A.S., Knight T.M., Stone D.A., Charman K. (2004). Do conservation managers use scientific evidence to support their decision-making? *Biological conservation* 119, 245-252.
- Rawls J. 1971. *A theory of justice*. Oxford university press. Londres.
- Reddy S. G., Heuty A., 2005 "Achieving the Millennium Development Goals: What's Wrong with Existing Analytical Models?" . Harvard Center for Population and Development Studies, Vol. 14, No. 3 Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=802804>
- Scherr S.J. 2000. A downward spiral? Research evidence on the relationship between poverty and natural resource degradation. *Food Policy* 25 (4), 479-498.
- Scott M., Rachlow J., Lackey R., Pidgorna A., Aycrigg J., Feldman G., Svancara L., Rupp D., Stanish D., Steinhorst K. 2007. Policy advocacy in Science: Prevalence, perspectives, and Implications for Conservation Biologists. *Conservation Biology*, vol. 21, n°1, 29-35.
- Selmi A. 2006. *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*. Ed Quae /maison des

sciences de l'homme

Snow R., Guerra C., Noor A., Myint H., Hay S. 2005. The global distribution of clinical episodes of *Plasmodium falciparum* malaria. *Nature*, vol 434, 214-217. Debat in *Nature* vol. 437, doi 10.1038/nature04178; doi 10.1038/nature04179; doi 10.1038/nature04180.

Sudhirendar S. 2006. People vs. Poverty: Powering through partnership. *Future*. 39, 625-631.

Weber M. (1959 / 1919) *Le savant et le politique*. Préface de R.Aron. 222 p.

Winter A., McCulloch N., McKay A. 2004. Trade Liberalization and Poverty : The Evidence so Far. *Journal of Economic Literature*, Vo.XLII, p.72-115.

White H. 2002. Combining quantitative and qualitative approaches in poverty analysis. *World development*. Vol.30, n°3. 511-522.

World Bank. (Forthcoming). *World Bank report 2008. Agriculture for development*.

Sutherland WJ, Armstrong-Brown S, Armsworth PR, Brereton T, Brickland J, Campbell CD, Chamberlain DE, Cooke AI, Dulvy NK, Dusic NR, Fitton M, Freckleton RP, Godfray HCJ, Grout N, Harvey HJ, Hedley C, Hopkins JJ, Kift NB, Kirby J, Kunin WE, Macdonald DW, Marker B, Naura M, Neale AR, Oliver T, Osborn D, Pullin AS, Shardlow MEA, Showler DA, Smith PL, Smithers RJ, Solandt JL, Spencer J, Spray CJ, Thomas CD, Thompson J, Webb SE, Yalden DW, Watkinson AR, 2006 ; *The identification of 100 ecological questions of high policy relevance in the UK*, *Journal of Applied Ecology*, 43 (4): 617-627